

Les transporteurs engagés pour l'environnement



C'est dans les locaux du groupe Ferrandi à Baleone que les représentants des autocars Les Super et de Rocca transports ont signé la charte Objectifs CO2. Les entreprises Henri Ferrandi SAS et Pascal Ceccaldi SAS ont renouvelé leur engagement.

FLORENT SELVINI

Les autocars Les Supers et Rocca transports s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et du même coup à réduire leur empreinte carbone. Leur démarche s'est alignée mercredi sur la signature de la charte « Objectifs CO2 » portée par l'agence de la transition écologique - Ademe - et par les services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Dreal. Le moment était aussi l'occasion pour deux autres entreprises, Henri Ferrandi SAS et Pascal Ceccaldi SAS, de renforcer leur position environnementale, en apposant, à nouveau leur signature au bas du document, en phase, également avec les objectifs régionaux de la transition énergétique version schéma régional climat air énergie et, Programmation pluriannuelle de l'énergie- PPP.

« Ces deux établissements ont intégré le dispositif dès son lancement dans l'île en 2014. Elles ont ensuite été rejointes au fil des années par Capinielli produits pétroliers, par la Casincaise et par Satélite. Aujourd'hui pour la première fois, nous comptons parmi les signataires, une société de transport routier voyageur cette fois. Nous sommes très satisfaits de cette avancée », assure les acteurs environnementaux.

Pour tous, la ratification du texte constitue un acte volontaire. « Nous avons affaire à des entreprises qui sont sensibilisées aux

problématiques environnementales, à la maîtrise de la facture énergétique et par conséquent à la sobriété des différents modes de transport. Elles sont, en outre, confrontées à la nécessité d'appliquer une série de directives européennes fortes concernant, en particulier l'usage de véhicules moins émetteurs en CO2. Le confort de leurs salariés est un autre sujet de préoccupation », analyse Virginie Bollini, ingénieur énergie et transport Ademe.

En devenant signataires, après avoir fait leur auto-évaluation et posé leur diagnostic CO2, les entreprises adoptent une manière de voir plus formelle. « Sur une durée de trois ans, elles vont procéder chaque année à une évaluation précise de leurs émissions de CO2 et autres polluants atmosphériques, de façon à évaluer leur progression.

« Plusieurs indicateurs vont retenir leur attention, l'état initial de leur flotte, ses caractéristiques, le nombre de kilomètres parcourus, le nombre de litres de carburants consommés, par exemple. Dans ce même laps de temps, il s'agira de mettre en place diverses actions afin de diminuer leur impact environnemental », résume l'ingénieur.

Écoconduite et trajets optimisés

Pour décarboner le plus possible leur mobilité professionnelle, les Transports Rocca et les

autocars Les Supers, ont d'ores et déjà tracé plusieurs pistes prioritaires. Le programme renvoie, entre autres, à l'achat de véhicules neufs ou plus récents, à la limitation de l'usage du moteur à l'arrêt, à la formation des chauffeurs à l'écoconduite. « Ce comportement routier suffit à économiser jusqu'à 30 % de carburant. Il permet une conduite beaucoup plus souple, ce qui réduit le stress pour le conducteur et, au-delà, le risque d'accident de la route. »

D'autres évolutions sensibles figurent encore à l'ordre du jour, comme l'amélioration de la collecte, l'analyse des consommations de carburant, l'utilisation d'outils innovants d'aide à la circulation et à l'optimisation des itinéraires. La pédagogie constitue un autre élément clé de la démarche. Ce qui revient à sensibiliser clients et salariés à la cause environnementale à travers l'affichage régulier de ses émissions de CO2.

Les performances réalisées seront, le cas échéant, matérialisées par l'obtention, du label Objectif CO2, à l'issue d'un audit indépendant. Une manière supplémentaire de valoriser son image auprès du grand public.

Toutes les entreprises insulaires spécialisées dans le transport routier -marchandises et voyageurs- peuvent, si elles le souhaitent, bénéficier de l'accompagnement du chargé de mission régional ecoCo2.

VÉRONIQUE EMMANUELLI